



le Grand Autunois Morvan

**COMPTE RENDU SOMMAIRE  
DE LA REUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**SEANCE ORDINAIRE DU 29 JUIN 2017**

ETAIENT PRESENTS : M Rémy REBEYROTTE, Mme Monique GATIER, MM Jacques PALLOT, Vincent CHAUVET, Mme Josette JOYEUX, MM Pascal POMAREL, Roland BOISSARD, Mme Cathy NICOLAO VALACCI, M Hubert LOBREAU, Mme Delphine FLORAND, Mme Régine DEVOUCOUX (jusqu'à la question n°4), MM Patrick GUILLET, Roger VERNAY, Rémy CHANTEGROS, Mme Marie MARIN, délégués d'Autun, MM Michel BELHOMME, délégué d'Auxy, Bernard JOLY, délégué de Barnay, François VAILLANT de GUELIS, suppléant (remplaçant M André BONNET), délégué de Brion, Christian GILLOT, délégué de Broye, Fabrice VOILLOT, délégué de Charbonnat, Jean-Louis LAURENT (jusqu'à la question n°17), délégué de Collonge la Madeleine, Mme Monique LAURENT, suppléante (remplaçant M Gérard BERGERET), déléguée de Cordesse, M Emile LECONTE, Mme Claude FLECHE MOREAU, délégués de Couches, M Thierry BABOUILLARD, délégué de Créot, Mme Dominique COULON, déléguée de Curgy, M Norbert ESTIENNE, suppléant (remplaçant M Guy-François VERDIER), délégué de Cussy en Morvan, Mme Monique RAUX, suppléante (remplaçant Mme Marie-Claude BONNOT), déléguée de Dettey, MM Gilbert GRILLOT, délégué de Dracy Saint-Loup, Patrice CLAIR, suppléant (remplaçant M Georges BUDIN), délégué de Dracy Les Couches, Mme Marie-Lou CONDETTE (jusqu'à la question n°13), M Michel PARIZE (jusqu'à la question n°13), délégués d'Epinaç, M Dominique COMMEAU, Mme Odile MANEVAL, M Hubert LACHAUD, délégués d'Etang sur Arroux, M Jean-Claude LAVESVRE, suppléant (remplaçant Mme Anne-Marie MARILLER), délégué de La Celle en Morvan, M Jean-Paul LORIOT, délégué de La Chapelle sous Uchon, Mme Marie-Claude BARNAY, déléguée de La Grande Verrière, MM Michel MENAGER (jusqu'à la question n°28), délégué de Laizy, Yannick BOUTHIERE, délégué de La Tagnière, Alexis DESVIGNES, suppléant (remplaçant M Gérard COULPIED), délégué de Monthelon, M Augustin RUBIO, suppléant (remplaçant M Gérard TREMERAY), délégué de Roussillon en Morvan (jusqu'à la question n°14), Mme Agnès COMEAU, déléguée de Saint-Didier sur Arroux, (jusqu'à la question n°4), MM Jean SIMONIN, délégué de Saint-Emiland, Xavier DUVIGNAUD, délégué de Saint-Eugène, Gilles PILLOT, suppléant (remplaçant M Norbert LABILLE), délégué de Saint-Forgeot, Gérard POIGNANT, délégué de Saint-Jean de Trézy, Michel PILARD, délégué de Saint-Léger du Bois, Mme Anne-Marie DUCREUX, déléguée de Saint-Léger sous Beuvray, M Henri KUZBIK, suppléant (remplaçant M Jean-Claude DESSENDRE), délégué de Saint-Maurice Les Couches, Mme Marguerite ROY, déléguée de Saint-Nizier sur Arroux, MM Christian DEMIZIEUX, délégué de Saint-Prix, Denis LUNEAU, délégué de Saisy, Jean-Baptiste PIERRE, délégué de Sommant, Daniel MALLARD, délégué de Sully, Hervé LAURENT, suppléant (remplaçant M Pierre LABRUYERE), délégué de Tavernay, Jean-Yves JEANNIN, délégué de Thil sur Arroux (jusqu'à la question n°7), Etienne DESCOURS, suppléant (remplaçant M Jean-Marc DUMONT), délégué d'Uchon, délégués communautaires.

SECRETAIRE DE SEANCE : Vincent CHAUVET.

ONT DONNE POUVOIR : M Jean-Claude NOUALLET à M Yannick BOUTHIERE, Mme Pascale BILLIER à Mme Josette JOYEUX, Mme Andrée ALIX COUDRAY à M Hubert LOBREAU, M Michel GIPEAUX à M Pascal POMAREL, Mme Marie-Claire TELLIER à M Roger VERNAY, M Gilbert DARROUX à Mme Monique GATIER, M Frédéric HUEBER à M Patrick GUILLET, Mme Régine DEVOUCOUX à M Jacques PALLOT (à partir de la question n°4), Mme Martine DUFRAIGNE à M Rémy CHANTEGROS, M Bertrand JOLY à Mme Marie MARIN, M André LHOSTE à Mme Dominique COULON, M Hervé BOUARD à M Thierry BABOUILLARD, M Claude MERCKEL à Mme Marie-Lou CONDETTE, Mme Marie VOURIOT THUZET à M Michel PARIZE, M Jean-Camille JEANNIN à Mme Anne-Marie DUCREUX, M Daniel DAUNOT à M Michel BELHOMME, M André JARLOT à Michel MENAGER, Mme Véronique PROST à M Jean-Louis LAURENT, M Sylvain CHAVY à Mme Marie-Claude BARNAY.

ABSENTS : Mme Julie REGOND, MM Jean-François LAGNEAU, Michel CRIQUI, Camille FICHOT, Armand DUFOUR, Marc PERILLAT, Jean-Louis MARTIN, Didier OUGEOT, Jean-Louis PORCHERET.

Hommage à Michel GIPEAUX.

Monsieur Rémy REBEYROTTE a rendu hommage à Monsieur Michel GIPEAUX.

Installation de Monsieur Alain DURAND en tant que conseiller communautaire d'Autun.

Monsieur Alain DURAND a été installé en tant que conseiller communautaire de la ville d'Autun au sein du Conseil Communautaire de la CCGAM.

Information sur le projet "Améliorer le parcours de santé des personnes atteintes d'un cancer".

Une information a été donnée sur le projet "améliorer le parcours de santé des personnes atteintes d'un cancer".

Opération de distribution d'ampoules LED.

Une information a été donnée relative à l'opération de distribution d'ampoules LED.

A- Autorisation de traiter des questions dans le cadre du huis clos.

Le conseil communautaire a autorisé, à la majorité (1 opposition et 1 abstention) de traiter des questions à huis clos.

B- Approbation des procès verbaux des séances du 24 janvier 2017, 13 février 2017, 29 et 31 mars 2017.

Le conseil communautaire a approuvé, à l'unanimité, les procès verbaux cités ci-dessus.

C- Compte rendu des actes accomplis.

Le conseil communautaire a pris acte des actes accomplis.

D- Compte rendu des MAPA.

Le conseil communautaire a pris acte des MAPA

1. Comptes de gestion 2016.

Le conseil communautaire a approuvé, à la majorité (7 abstentions), les comptes de gestion 2016 de l'ex Communauté de Communes du Grand Autunois-Morvan, de l'ex Communauté de Communes Beuvray Val d'Arroux et de l'ex Pays de l'Autunois-Morvan.

2. Comptes administratifs 2016.

Le conseil communautaire a approuvé, à la majorité (7 abstentions), les comptes administratifs 2016 de l'ex Communauté de Communes du Grand Autunois-Morvan, de l'ex Communauté de Communes Beuvray Val d'Arroux et de l'ex Pays de l'Autunois-Morvan.

3. Affectations des résultats 2016.

Le conseil communautaire a approuvé, à la majorité (1 opposition) l'affectation des résultats 2016 de la Communauté de Communes du Grand Autunois-Morvan et de la Communauté de Communes Beuvray Val d'Arroux.

4. Bibliothèque multimédia :

**4.1 - AP/CP**

Le conseil communautaire a approuvé, à la majorité (6 abstentions) l'actualisation de l'autorisation de programme pour les travaux de construction de la bibliothèque multimédia, l'aménagement complet de cet équipement et la mise à niveau des bâtiments et équipements des lieux de lecture publique d'un montant de 5.829.616 € HT, soit 6.979.912 € TTC.

**4.2 - Passation d'avenant au marché de travaux**

Le conseil communautaire a approuvé, à la majorité (5 abstentions) la passation d'avenants au marché de travaux de la bibliothèque multimédia et a autorisé le retrait de la délibération 2016/165 en date du 20 décembre 2016, pour sa partie relative à la passation de l'avenant n° 4 au marché de maîtrise d'œuvre.

5. Affectation de subvention à EUROPOOL France dans le cadre de la création de l'Institut Marco Polo.

Le conseil communautaire, a approuvé à la majorité, (6 abstentions) l'affectation d'une subvention de 10 000 euros au profit de la Société EUROPOOL FRANCE.

6. Tarifs pour la publicité sur le site grandautunoismorvan.fr.

Le conseil communautaire, a autorisé à la majorité, (6 abstentions), l'ouverture à la publicité du site grandautunoismorvan.fr et a autorisé la création des tarifs.

7. Participation de la Communauté de Communes du Grand Autunois-Morvan au programme "Habiter Mieux" de l'ANAH – modification des conditions d'attribution de l'aide complémentaire de 500 €.

Le conseil communautaire, a approuvé à l'unanimité, la simplification des conditions d'attribution de l'aide complémentaire de 500 € pour les particuliers éligibles au programme « Habiter Mieux » de l'ANAH en autorisant la réalisation des travaux d'amélioration thermique de leur logement à toutes les entreprises titulaires de la seule certification RGE.

8. Approbation de la convention entre la Communauté de Communes du Grand Autunois-Morvan et le CFA du Bâtiment de Saône-et-Loire pour la mise en place d'une aide aux entreprises locales recrutant un (des) apprenti(s).

Le conseil communautaire, a approuvé à l'unanimité, la convention de partenariat entre la Communauté de Communes du Grand Autunois-Morvan et le CFA d'Autun pour la mise en place d'une aide aux entreprises locales recrutant un (des) apprenti(s).

9. Avenant n°1 au contrat de location avec AMDF.

Le conseil communautaire, a approuvé à l'unanimité, l'avenant 1 à la convention de location entre la Communauté de Communes du Grand Autunois-Morvan et l'association Autunois-Morvan Développement Formation et en a autorisé la signature.

10. Modification de la procédure interne de passation des marchés publics.

Le conseil communautaire a approuvé, à l'unanimité, la procédure interne de passation des marchés publics ainsi que les modalités de remplacement des membres de la commission d'appel d'offres, de la commission MAPA et de la commission de délégation de service public. Le conseil communautaire a également approuvé les modalités de convocation et de fonctionnement de ces commissions.

11. Constitution d'un groupement de commande pour l'achat conjoint d'une étude préalable à la mise en œuvre de la compétence GEMAPI sur le bassin versant de l'Arroux.

Le conseil communautaire a approuvé, à la majorité (1 abstention), la convention constitutive du groupement de commande à passer entre la Communauté d'Agglomération Beaune Côte et Sud, la Communauté de Communes Pays Arnay Liernais, la Communauté de Communes Morvan Sommets et Grands Lacs, la Communauté de Communes Bazois Loire Morvan, la Communauté de Communes du Grand Charolais, la Communauté de Communes Pouilly en Auxois/Bligny sur Ouche, la Communauté de Communes entre Arroux Loire et Somme, la Communauté de Communes du Grand Autunois-Morvan (coordonnateur), et la Communauté Urbaine Creusot-Montceau.

Le conseil communautaire a également approuvé les modalités de participation financière à l'achat de l'étude telles qu'elles sont précisées dans la convention constitutive du groupement de commande.

12. Marché de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation et la reconstruction partielle de l'abattoir communautaire: avenant n°1 relatif à la fixation du coût prévisionnel des travaux et à la rémunération du maître d'œuvre suite au rendu de l'Avant-Projet Définitif.

Le conseil communautaire a approuvé, à l'unanimité, les dispositions de l'avenant n° 1 au marché de maîtrise d'œuvre pour la reconstruction partielle de l'abattoir communautaire, portant sur la rémunération du maître d'œuvre après validation de l'APD et sur le montant du coût prévisionnel des travaux.

Le conseil communautaire a précisé que le coût prévisionnel des travaux s'élève à 4 734 729 € HT et a fixé le montant total des honoraires de la maîtrise d'œuvre à 482 468,86 € HT.

13. Contribution à l'ingénierie LEADER portée par le Parc Naturel Régional du Morvan.

Le conseil communautaire a approuvé, à la majorité (3 abstentions), le versement d'une contribution de 9 734 € au Parc Naturel Régional du Morvan au titre de l'ingénierie du programme Leader pour les années 2015 et 2016.

14. Acquisition des biens immeubles de la Communauté de Communes des Monts et des Vignes situés à Couches.

1 - Le conseil communautaire, à l'unanimité, a :

- Approuvé l'acquisition des parcelles suivantes situées à Couches (71490) :

- I 469, d'une superficie de 00ha 31a 52ca
- I 470, d'une superficie de 00ha 02a 02ca
- I 474, d'une superficie de 00ha 12a 98 ca

- Approuvé le prix de ces parcelles fixé à 961 141,42 €, soit le capital restant dû hors taxes à verser à la société AUXIFIP, somme qui sera versée à AUXIFIP en lieu et place du vendeur, selon les termes du bail emphytéotique administratif intervenu entre la Communauté de Communes des Monts et des Vignes et la société AUXIFIP et autorisé la signature de tout document se rapportant à ce dossier.

- Approuvé la passation d'un avenant substituant la Communauté de Communes du Grand Autunois-Morvan à la Communauté de Communes des Monts et des Vignes dans les relations contractuelles avec Auxifip dans le cadre du bail emphytéotique administratif et en autorise la signature.

2 - Le conseil communautaire, à l'unanimité, a :

- Approuvé l'acquisition des parcelles suivantes situées à Couches (71490) :
  - AD 378, d'une superficie de 00 ha 00 a 20 ca
  - AD 379, d'une superficie de 00 ha 06 a 86 ca
  - AD 381, d'une superficie de 00 ha 39 a 56 ca
  - AD 386, d'une superficie de 00 ha 03 a 54 ca
  - AD 387, d'une superficie de 00 ha 27 a 77 ca
- Approuvé le prix de ces parcelles fixé à 1 125 957,17 €, soit le capital restant dû au Crédit Mutuel du Creusot (1 113 045,57 €) et à la Caisse d'Allocations Familiales de Saône-et-Loire (12 911,60€), somme qui sera versée au Crédit Mutuel du Creusot et à la Caisse d'Allocations Familiales de Saône-et-Loire en lieu et place du vendeur. Le conseil communautaire a autorisé la signature de tout document se rapportant à ce dossier.

3 - Le conseil communautaire, à l'unanimité, a :

- Approuvé la signature d'un contrat de délégation substituant la Communauté de Communes du Grand Autunois-Morvan à la Communauté de Communes des Monts et des Vignes dans ses relations contractuelles avec le Crédit Mutuel du Creusot aux fins de rembourser les emprunts 203795 002, 203795 003 et 203795 004 contractés par la CCMV, dans les conditions définies aux contrats de prêt,
- Approuvé l'acquisition des parcelles suivantes situées à Couches (71490) :
  - AD 384, d'une superficie de 00 ha 04 a 47 ca (pour moitié indivise)
  - AD 388, d'une superficie de 00 ha 02 a 36 ca (pour moitié indivise)
- Approuvé le prix de ces parcelles fixé à 0 € et autorisé la signature de l'acte de vente, ainsi que de tout document se rapportant à ce dossier.

#### 15. Prescription d'une modification du PLU d'Etang/Arroux.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, a prescrit la modification du PLU d'Etang-sur-Arroux afin de faire évoluer le zonage règlementaire tel qu'indiqué précédemment.

Le conseil communautaire a retenu et mis en œuvre les modalités de concertation publique.

Le conseil communautaire a autorisé la signature de tout contrat ou avenant nécessaire à la réalisation de la modification du PLU.

Enfin, le conseil a inscrit au budget de l'exercice considéré les crédits destinés au financement des dépenses afférentes à cette procédure d'urbanisme.

#### 16. Dissolution du SIVOM des écoliers et convention relative à l'organisation du RPI Saint-Maurice-les-Couches, Saint-Gervais-les-Couches et Saint-Sernin-du-Plain.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, a accepté conformément à l'article L 5212-33 du CGCT, la dissolution du SIVOM des Ecoliers et a approuvé la convention de fonctionnement du RPI Saint-Sernin-du-Plain, Saint-Gervais-sur-Couches, Saint-Maurice-les-Couches qui s'appliquera à compter du 1er septembre 2017.

#### 17. Convention relative à l'accueil des élèves des écoles maternelles et primaires de Couches au restaurant scolaire du collège public Louis Pergaud à Couches.

Le conseil communautaire a approuvé, à l'unanimité, la convention relative à l'accueil des élèves des écoles maternelles et primaires de Couches au restaurant scolaire du collège public Louis Pergaud à Couches et en a autorisé la signature.

#### 18. Sectorisation scolaire et règlement relatif aux inscriptions scolaires sur le périmètre de la Communauté de Communes du Grand Autunois-Morvan, à compter de la rentrée scolaire 2017/2018.

Le conseil communautaire a approuvé, à l'unanimité, les périmètres de la sectorisation scolaire de la Communauté de Communes du Grand Autunois-Morvan.

Le conseil communautaire a approuvé le règlement relatif aux inscriptions scolaires dans les écoles de la CC GAM et a précisé qu'il sera tenu compte de ces périmètres scolaires pour les inscriptions dans les écoles de la CC GAM.

#### 19. Avenants au marché alimentaire de la restauration scolaire.

Le conseil communautaire a autorisé, à l'unanimité, la signature des avenants.

#### 20. Transports : autorisation de signer le marché relatif au transport scolaire sur les communes de Saint-Maurice-les-Couches, Saint-Sernin du Plain et Saint-Gervais-sur-Couches et demande de création d'une régie de transport de personnes.

##### 1 - Autorisation de signer le marché :

Le conseil communautaire a autorisé, à l'unanimité, la signature des pièces du marché et tout document se rapportant à ce dossier

2 - Création d'une régie de transport de personnes :

Le conseil communautaire a approuvé, à l'unanimité, la création d'une régie de transport de personnes à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2017 et a approuvé la désignation de Monsieur Pascal MOUCHE en tant que directeur de la régie de transport.

21. Projet éducatif de territoire (PEDT).

Le conseil communautaire a approuvé, à l'unanimité, le nouveau projet éducatif de territoire de la Communauté de Communes du Grand Autunois-Morvan ainsi que la nouvelle convention d'une durée d'un an à compter du 3 septembre 2017, reconductible tacitement, dans la limite d'une durée totale de trois ans.

22. Résultats de la DSP fourrière automobile.

Le conseil communautaire a approuvé, à l'unanimité, le choix du garage Platret situé à la Celle-en-Morvan comme délégataire de service public pour l'exploitation de la fourrière automobile.

Le conseil communautaire a approuvé la convention pour la gestion du service public de la fourrière automobile pour une durée de cinq années à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2017.

Enfin, le conseil communautaire a autorisé la signature de la convention de délégation de service public relative à l'exploitation de la fourrière automobile et de tout document se rapportant à ce dossier.

23. Désignation de délégués de la Communauté de Communes du Grand Autunois-Morvan dans différentes instances.

Le conseil communautaire a désigné, à l'unanimité, les représentants de la CCGAM suivants :

- Monsieur Roland BOISSARD, au Conseil d'Administration du CIAS.
- Monsieur Dominique COMMEAU, au Réseau de Santé de l'Autunois-Morvan.
- Monsieur Gérard POIGNANT, suppléant à la Commission d'Appel d'Offres, à la Commission MAPA ainsi qu'à la Commission de Délégation de Service Public.
- Monsieur Alain DURAND, suppléant au SMEVOM du Charolais-Brionnais et de l'Autunois.

24. Désignation d'un représentant de la Communauté de Communes du Grand Autunois-Morvan à l'Agence de Développement Touristique et de Promotion du Territoire de Saône et Loire (ADTPT71).

Le conseil communautaire a désigné, à l'unanimité, Madame Anne-Marie DUCREUX, représentante de la CCGAM pour siéger au Conseil d'Administration de l'Agence de Développement Touristique et de promotion du Territoire de Saône et Loire.

25. Schéma départemental de l'autonomie des personnes âgées et des personnes en situation de handicap – Conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie : désignation d'un représentant titulaire et d'un représentant suppléant.

Le conseil communautaire a désigné, à l'unanimité, Madame Monique GATIER en tant que représentant titulaire et Monsieur Dominique COMMEAU en tant que représentant suppléant de la Communauté de Communes du Grand Autunois-Morvan afin de siéger au sein de la conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie.

26. Convention entre la CCGAM et le Département de Saône-et-Loire dans le cadre du dispositif "conventionnement des structures culturelles", pour le fonctionnement de la salle Jean Genet.

Le conseil communautaire a autorisé, à l'unanimité, la signature de la convention pluriannuelle avec le Conseil Départemental de Saône-et-Loire pour le versement d'une subvention d'aide au fonctionnement de la salle Jean Genet et tout autre document se rapportant à ce dossier.

27. Convention entre la CCGAM et l'association "Musique aux Champs".

Le conseil communautaire a approuvé, à l'unanimité, la convention avec l'association Musique aux Champs et a autorisé le versement d'une subvention de 2000€ à cette association pour mener à bien son projet.

28. Adoption du règlement intérieur du Conseil Communautaire.

Le conseil communautaire a approuvé, à l'unanimité, le règlement intérieur du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Grand Autunois-Morvan.

29. Application de ratios pour les avancements de grade.

Le conseil communautaire a déterminé, à l'unanimité, le taux de promotion applicable à l'ensemble des agents remplissant les conditions requises pour pouvoir bénéficier d'un avancement au grade supérieur à 100%.

**30. Modification du tableau des effectifs**

Le conseil communautaire a approuvé, à l'unanimité, les modifications du tableau des effectifs de la Communauté de Communes du Grand Autunois-Morvan.

**Huis Clos :**

Le conseil communautaire a approuvé, à l'unanimité, le soutien au développement de l'entreprise Forêt et Sciages d'Autun, de l'entreprise VELSAUN de Saint-Forgeot.

Le conseil communautaire a approuvé, à l'unanimité, la signature d'une convention entre la CCGAM et le groupe FAYAT-X PAUCHARD.

Le conseil communautaire a pris acte du projet de la SEM Patrimoniale Sud Bourgogne.

Le conseil communautaire a approuvé, à la majorité (1 abstention) la demande de lancement d'une procédure de fermeture administrative de la voie ferrée entre Autun et Dracy Saint-Loup.

Le conseil communautaire a approuvé, à l'unanimité, le projet de développement d'une activité vélorail à assistance électrique en collaboration avec la Communauté de Communes Arnay-Liernais.

Le conseil communautaire a approuvé, à l'unanimité, la première déclaration de projet du PLU d'Autun.

Le conseil communautaire a approuvé, à la majorité (1 abstention), le principe du versement d'une subvention au titre de l'aide à l'immobilier d'entreprise au bénéfice de la société EAK.

**VU POUR ETRE AFFICHE CONFORMEMENT AUX DISPOSITIONS DE L'ARTICLE L 2121-25 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES.**

A Autun, le 6 juin 2017  
Le Président  
Rémy Rebeyrotte

